

BANQUE NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 26 février 1866,

PAR M. LE GOUVERNEUR,

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR

LES OPÉRATIONS ET LA SITUATION DE LA BANQUE,

ET

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS.



BRUXELLES.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE E. GUYOT,
RUE DE PACHÉCO, 12.

1866.

BANQUE NATIONALE.

RAPPORT

Fait par M. le Gouverneur, au nom du Conseil d'administration, à l'Assemblée générale du 26 février 1866, sur la situation de la Banque Nationale et les résultats du bilan arrêté au 31 décembre 1865.

MESSIEURS,

Le but de l'assemblée de ce jour, aux termes de l'art. 47 des statuts, est de donner, à MM. les actionnaires, communication du bilan du dernier exercice, et de leur présenter, avec le compte de profits et pertes, le rapport annuel sur les opérations et la situation de la Banque.

Je viens, Messieurs, m'acquitter de ce devoir au nom du Conseil d'administration, et nous croyons que les détails statistiques dans lesquels nous allons entrer et les résultats que nous allons mettre sous vos yeux, seront de nature à vous satisfaire et à affermir votre confiance dans la prospérité de notre établissement.

Aucune modification ne s'est opérée, l'année dernière, dans le personnel du Conseil d'administration ; mais le Conseil des censeurs a fait une perte bien regrettable dans la personne de M. Ch. Demeure, qui en faisait partie depuis l'installation de la Banque, et avait été nommé à ces fonctions par la première assemblée générale.

Personnel.

Ancien négociant, ancien Président du tribunal de Commerce de la capitale, M. Demeure, qui remplissait aussi, avec assiduité, les fonctions de membre du Comité d'escompte, s'était toujours fait remarquer par son bon jugement et son expérience intelligente. La sûreté de ses relations, l'aménité de son caractère lui avaient acquis la sympathie générale et lui assurent un long souvenir dans la mémoire de ses collègues.

Dans votre assemblée générale du 18 décembre dernier, M. Prévinaire, Directeur, dont le mandat expirait à la fin de l'année, a été réélu ainsi que M. le baron Osy de Wychen, membre sortant du Conseil des censeurs. M. Alexandre Jamar, membre de la Chambre des représentants, a été nommé Censeur en remplacement de M. Demeure, décédé, dont le mandat devait prendre fin après l'assemblée générale de ce jour.

Enfin, pour compléter ces communications concernant le personnel de l'administration de la Banque Nationale, je dois mentionner que par arrêté royal du 22 décembre 1865, j'ai été confirmé dans mes fonctions de Gouverneur pour un nouveau terme de cinq années, et par un autre arrêté du 30 décembre, M. Prévinaire a été continué dans ses fonctions de Vice-Gouverneur.

Mouvement des
actions de la Banque.

Au 31 décembre 1864, le nombre des actions inscrites en nom était de	12,434 actions.
Dans le courant de l'année 1865, il a été inscrit	2,548 id.
Ensemble.	<u>14,982 actions.</u>
Mais il a été transféré au porteur	2,294 id.
Il restait donc au 31 décembre 1865	<u>12,688 actions</u> inscrites.
Le chiffre des actions au porteur était, à cette date, de.	<u>12,312 id.</u>
Total.	<u>25,000 actions.</u>

Le nombre des actions inscrites en nom est donc augmenté, cette année, de 254.

Ces 12,688 actions inscrites en nom étaient réparties au 31 décembre dernier, entre 516 actionnaires, dont 380, possédant au moins 10 actions, avaient, aux termes des statuts, le droit d'assister et de voter aux assemblées générales.

Le nombre général des actionnaires inscrits en nom s'est augmenté de 28 pendant le cours de l'année dernière, et celui des actionnaires ayant le droit de suffrage s'est accru de 43.

Nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de MM. les actionnaires le bilan de notre quinzième exercice, arrêté au 31 décembre 1865 (annexe A), balançant, en actif et passif, par fr. 345,599,877-27, et présentant par le compte de profits et pertes (annexe B), un solde en bénéfice de fr. 3,979,456-71, en y comprenant la somme de fr. 625,000 qui a été distribuée aux actionnaires, pour le dividende du premier semestre.

Ci	fr.	3,979,456 71
L'année dernière, le solde en bénéfice était de		4,736,849 72
		<hr/>
Différence en moins cette année.	fr.	757,393 01

La cause de cette différence provient, comme on le sait, de ce que l'intérêt de l'argent a été, en moyenne, moins élevé dans le cours du dernier exercice qu'en 1864. Nous aurons, au surplus, l'occasion de revenir sur cet objet, en vous présentant les résultats de nos opérations d'escompte.

La répartition des bénéfices, faite en conformité des statuts, est indiquée dans un tableau spécial joint à ce rapport sous le litt. C.

Nous nous bornerons à en faire ressortir les chiffres principaux.

Le solde des bénéfices de l'année qui, d'après l'art. 17 des statuts, doit former la répartition du second semestre, après le prélèvement de la part de l'État et de celle de la réserve, est de fr. 2,073,786-51, ce qui permet de fixer le dividende de ce semestre à fr. 82-75, soit fr. 14-75 de moins que l'année précédente, et laisse un excédant de fr. 5,036-51, que le Conseil général a fait porter à la réserve, en même temps qu'il a réglé le dividende, en vertu des pouvoirs que lui confère l'art. 42 des statuts.

Le Conseil général, faisant usage de la faculté qui lui est attribuée par le § 2 de l'art. 19 des statuts, a décidé, sur la proposition du Conseil d'administration, qu'une somme de fr. 300,000 serait prélevée sur l'intérêt de la réserve, pour être partagée entre les actionnaires.

Cette résolution ayant été approuvée par M. le Ministre des Finances, le coupon du dernier semestre sera augmenté de 12 fr. par action et payé par fr. 94-75, soit fr. 2-75 de moins que celui de l'année dernière.

La part dévolue au Trésor, en vertu de l'art. 7 de la loi du 5 mai 1850, est de fr. 399,595-50

Elle était l'année dernière de 522,040-70

Différence en moins fr. 122,445-20

La part de la réserve, dans les bénéfices de l'année, en y comprenant le reliquat dont nous avons parlé tout à l'heure,

s'élève à fr. 804,227 51

L'année dernière il y avait été porté à » 1,047,703 53

Différence en moins cette année. fr. 243,476 02

Si, au montant des deux dividendes représentant les bénéfices de l'année, on ajoute la part afférente à chaque action, dans l'accroissement du fonds de réserve, en tenant compte de la partie des intérêts de ce fonds qui a été capitalisée, on constate que le produit de l'action s'élève, en réalité, à fr. 155-94.

Taux d'escompte.

Dans le rapport que nous avons eu l'honneur de présenter à l'assemblée générale, le 27 février de l'année dernière, nous avons indiqué les circonstances qui avaient pesé si durement sur le crédit public, en 1864, et la rareté persistante de l'argent qui avait nécessité le maintien de l'intérêt, à un taux très-élevé, pendant la plus grande partie de cette année.

Cependant, la situation s'était sensiblement améliorée vers la fin de l'exercice et deux abaissements successifs, en décembre, avaient réduit le taux de notre escompte à 4 p. c. pour les traites acceptées, et à 4 1/2 p. c.

pour les effets de commerce non acceptés. C'est dans ces conditions que fut inauguré l'exercice de 1865.

Un peu plus tard, l'argent devenant de plus en plus abondant et facile, la Banque put aller plus loin encore: le 22 mars, elle réduisit ses taux d'escompte à 3 1/2 et 4 p. c., et le 5 juin suivant, elle les abaissa de nouveau à 3 et 3 1/2 p. c.; mais cette situation ne dura que deux mois environ, et le 31 juillet, il fallut revenir au taux de 4 et 4 1/2 p. c. qui avait marqué le premier trimestre presque entier de l'année.

Les mois d'août et de septembre et le commencement d'octobre se passèrent sans nouvelles variations, mais à partir de cette époque, le mouvement des affaires amena un tel développement du portefeuille que, dès le 13 octobre, l'escompte dut être élevé à 5 et 5 1/2 p. c. et le 13 novembre il fallut le porter à 6 et 6 1/2 p. c., en présence de la persistance d'une situation, qui s'aggravait de plus en plus, et de la réduction toujours croissante de notre encaisse métallique.

Cette crise fut heureusement d'assez courte durée, et l'argent étant devenu un peu plus abondant vers la fin de l'année, nous pûmes revenir, dès le 24 décembre, aux taux de 5 et 5 1/2 p. c. et apporter ainsi, au commerce et à l'industrie du pays, un adoucissement favorable pour les liquidations de fin d'année.

En résumé, l'escompte belge, dans le cours de l'année dernière, a été

à 3 et 3 1/2 p. c.	pendant	56	jours.
à 3 1/2 et 4	»	75	»
à 4 et 4 1/2	»	154	»
à 5 et 5 1/2	»	37	»
à 6 et 6 1/2	»	43	»

Vous savez, Messieurs, qu'aux termes de la loi du 5 mai 1865, qui décrète la liberté de l'intérêt de l'argent, tout ce qui excède le taux de 6 p. c., que la Banque n'avait jamais dépassé jusqu'ici, appartient au Trésor public et doit lui être renseigné.

Nous ferons remarquer ici, qu'à l'époque où nous dûmes relever l'escompte aux derniers taux que nous venons d'indiquer, celui des Banques d'Angleterre et d'Amsterdam était respectivement de 7 et 6 p. c. et a même

été élevé, depuis le commencement de cette année, à 8 et 7 p. c., alors que la Banque Nationale avait abaissé le sien à 5 et 5 1/2 p. c.

La Banque de France seule, qui s'est fait remarquer, pendant presque toute l'année, par la puissance de son encaisse métallique, a pu maintenir et maintient aujourd'hui encore son escompte à 5 p. c., c'est-à-dire au même taux que la Banque Nationale pour les traites commerciales acceptées, et cela nonobstant l'écart de 2 et 3 p. c., en plus, qui a continué d'exister entre elle et les Banques d'Amsterdam et d'Angleterre (1).

En somme, le taux moyen de l'escompte belge, en 1865, a été de 4-08 p. c. pour les traites commerciales acceptées, et de 4-52 p. c. pour les effets de commerce non acceptés. A Paris, le taux moyen a été de 3 3/4 p. c., à Amsterdam, de 4 p. c. et à Londres, de 4 3/4 p. c.

Les chiffres que nous venons d'exposer sont la preuve évidente que, nonobstant la crise assez intense qui a marqué la fin de l'année dernière, le taux moyen de l'année entière n'en a pas moins été très-modéré, puisqu'il est resté à 4-45 p. c. en-dessous de celui de 1864, dont la moyenne s'est élevée à 5-53 p. c.

Portefeuille.

Au 31 décembre 1865, le portefeuille de la Banque se composait de la manière suivante :

102,760 effets sur Bruxelles, Anvers et autres places de l'intérieur, s'élevant ensemble à . . . fr.	134,173,754 32
Soldes débiteurs des correspondants étrangers.	101,831 55
Total. . . . fr.	<u>134,275,585 87</u>

Dans ce dénombrement du portefeuille ne sont pas compris les effets à l'encaissement, à la date de la clôture du bilan, et dont le montant total était de fr. 12,451,169-26, qui doivent être ajoutés au chiffre ci-dessus pour compléter l'import du portefeuille figurant au bilan, lequel s'élève à fr. 146,726,755-13.

Au 31 décembre 1864, le portefeuille général, déduction faite également des effets à l'encaissement, au jour de la clôture, comprenait :

(1) Au moment où ce rapport était sous presse, la Banque de France a abaissé son taux d'escompte à 4 1/2 p. c.

95,467 effets d'un montant total de fr.	120,885,155 25
Il y a donc en plus cette année :	
7,293 effets en nombre, et en somme fr.	13,390,430 62

Comme les années précédentes, nous mettons sous les yeux de l'Assemblée générale les résultats de nos opérations d'escompte, pendant le cours de l'année dernière, et pour l'intelligence des détails dans lesquels nous allons entrer, nous joignons à ce rapport, sous les litt. *G, H, I*, différents tableaux analytiques qui simplifieront notre tâche et nous permettront de restreindre nos développements, en même temps qu'ils nous feront mieux apprécier l'importance de ces opérations.

Escompte.

Il résulte de ces tableaux, que la Banque a escompté, en 1865, en y comprenant 1,072 effets sur l'étranger, d'ensemble fr. 21,779,464-52,

805,109 effets pour une somme totale de fr.	898,132,584 79
---	----------------

En 1864, elle avait escompté, en y comprenant aussi les valeurs étrangères qui s'élevaient à fr. 12,115,719-66 en 395 effets,

732,759 effets s'élevant ensemble à fr.	836,467,608 26
---	----------------

La différence en plus, pour cette année, est donc de :

72,350 effets en nombre et en somme de fr.	61,664,976 53
--	---------------

La moyenne de l'escompte journalier, en comptant 300 jours d'escompte par année, a donc été, pour l'année dernière, de 2,683 effets et en somme de fr. 2,993,775-28.

La moyenne générale des effets escomptés par la Banque, en 1865, a été de fr. 1,115 soit 27 fr. de moins que celle de 1864, et ce chiffre n'est même aussi élevé encore, qu'à cause de l'importance relative des valeurs sur l'étranger, et de celles prises à Anvers sur cette place : car si l'on opère seulement sur les valeurs escomptées à Bruxelles et dans les comptoirs de province, nous trouvons que la moyenne de chaque effet n'est plus que fr. 923, soit 5 fr. de moins qu'en 1864.

Quant à la moyenne des échéances de l'ensemble des escomptes de la Banque en 1865, elle a été de 55 jours, soit un jour de plus seulement que celle de 1864.

Dans nos précédents rapports, nous avons signalé l'énorme accroissement du nombre d'effets présentés à l'escompte, occasionné en grande partie par l'effet de la mesure qui a supprimé les pertes de place. Cet accroissement a été de 10 p. c. l'année dernière, comme en 1864; en 1862, il avait été de 37 p. c., et en 1863 de 20 p. c.

Au surplus, la Banque n'a cessé de se montrer favorable au petit commerce en accueillant les plus petites valeurs.

C'est ainsi que dans les effets sur la Belgique, escomptés, en 1865, 582,958, ou près des 3/4, sont inférieurs à fr. 500.

Et sur ce nombre 315,626 effets, ou plus des 3/8^{m^{es}}, ne dépassaient pas 200 fr. et 137,707, ou environ le sixième, n'atteignaient pas même 100 fr.

Nous devons faire remarquer encore que la Banque, outre ses opérations régulières d'escompte, continue à faire gratuitement, à Bruxelles et à Anvers, l'encaissement de tous les effets qui lui sont remis, à l'échéance, par le commerce de ces deux places.

Le chiffre de ces encaissements gratuits s'est élevé à Bruxelles, l'année dernière, à :

34,051 effets, pour fr. 12,506,347 10

En 1864, cet encaissement avait été de :

17,922 effets pour 5,613,707 03

Ainsi, pendant le dernier exercice, ces opérations, si utiles au commerce de la capitale, ont été presque doubles de celles de l'exercice précédent, quant au nombre d'effets, et ont plus que doublé en somme.

A Anvers, les encaissements gratuits opérés en faveur des clients de la succursale qui y ont des comptes courants se sont élevés, l'année dernière, à :

114,117 effets et en somme à fr. 4,875,276 81

Le nombre des effets refusés à l'escompte a été, en 1865 :

à Bruxelles de . . .	5,226 effets d'ensemble . . . fr.	6,407,267 85
à Anvers de . . .	328 effets »	1,914,731 63
dans le s comptoirs de	1,795 effets »	2,808,529 05
	<hr/>	
Ensemble. . .	7,349 effets et en somme . . . fr.	11,130,528 53
En 1864, le montant total des refus avait été de :		
7,133 effets s'élevant à fr.	11,554,995 95

Il y a donc en 1865
 216 effets en plus mais le montant total est inférieur
 de fr. 424,467 42

Maintenant, si l'on fait attention que la Banque a escompté cette année 72,350 effets de plus que l'année précédente et pour une somme supérieure de 61 millions, il sera démontré que la proportion entre le chiffre des effets refusés et le chiffre général des opérations d'escompte est plus favorable encore; ce qui prouve que la sévérité de la Banque, quant à l'admission des valeurs, ne s'est pas aggravée; on peut en inférer aussi que le commerce, appréciant mieux la qualité des valeurs admissibles, n'en a plus présenté autant de la catégorie de celles que la Banque doit repousser, aux termes de ses statuts.

Le nombre des effets protestés pendant le cours de l'année 1865 a été :

à Bruxelles de . . .	7,175 effets montant à . . . fr.	3,992,750 02
à Anvers et dans		
les agences de	7,649 effets »	3,971,909 42
	<hr/>	
Ensemble .	14,824 effets s'élevant à. . . fr.	7,964,659 44

En 1864, le nombre des effets protestés avait été de 10,809 et, par conséquent, inférieur de 4,015 à celui de l'année dernière; mais en somme, le montant total de ces effets ne diffère, en moins, de celui de cette année, que de fr. 577,000, ce qui est en proportion avec l'augmentation générale du chiffre des opérations d'escompte de l'exercice, laquelle a été de plus de 60 millions.

Quand aux effets sans frais, retournés pendant le dernier exercice, par la caisse de Bruxelles ou par les agences de province, y compris celle

d'Anvers, ils se sont élevés, en 1865, à 37,577, montant à fr. 7,464,554-08, ce qui est inférieur de 109 effets en nombre et de fr. 1,035,000 en somme aux chiffres de 1864.

La proportion entre le nombre total des effets protestés et de ceux présentés à l'escompte est donc approximativement, pour l'année dernière, de 1 1/4 p. c. et de 4 p. c. pour les effets retournés sans frais; mais, en sommes, la proportion, pour les uns et pour les autres, est de beaucoup au-dessous de 1 p. c. Nous pouvons donc répéter ici, avec plus de raison encore que nous ne le faisons dans notre rapport de l'année dernière, que le commerce belge, en 1865, a fourni, en général, de nouvelles preuves de sa solidité et de son exactitude à remplir ses engagements.

Nous avons rappelé, dans ce même rapport, la mesure prise par la Banque en 1864, et qui réduisait, à partir du 1^{er} juillet, à 500 fr. le montant des effets qui seraient admis à l'escompte avec la clause *sans frais*, et nous exprimions l'espoir qu'il nous serait bientôt permis d'aller plus loin, afin d'extirper, autant que possible, cette pratique pernicieuse du commerce belge. Cet espoir, Messieurs, s'est réalisé et par une résolution du Conseil d'administration du 24 mai de l'année dernière, approuvée le 29 mai par le Conseil des Censeurs, la Banque a décidé qu'à partir du 1^{er} octobre 1865, elle n'accepterait plus à l'escompte des effets d'un import supérieur à 400 fr. portant la mention du retour *sans frais*.

Toutefois, par une résolution du 12 septembre suivant, elle a modifié celle ci-dessus, en ce sens que la mesure dont il s'agit ne s'applique pas aux effets remis simplement à l'encaissement et qui n'entrent point dans le portefeuille de l'escompte.

Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 1865, la clause du retour *sans frais* n'est plus admise que pour ces petites valeurs dont l'importance est hors de proportion avec les frais qu'engendre la constatation légale du refus de paiement; et la statistique générale des protets que nous venons de mettre sous vos yeux prouve clairement que l'exécution de cette mesure n'a pas empêché qu'il n'y eût réduction sur le chiffre général des effets protestés ou retournés sans frais en 1865.

Sur cette somme d'environ 7 millions d'effets en retour, protestés ou Effets en souffrance. sans frais, la Banque n'a subi que des pertes relativement insignifiantes et qui s'élèvent, pour le dernier exercice, à fr. 10,296-74, qu'elle a entièrement passés par profits et pertes; mais d'un autre côté elle a recouvré, sur d'autres créances antérieures, également passées lors des bilans, une somme de fr. 10,140-82, qui est portée à l'actif dudit compte et qui balance, à peu de chose près, toutes les pertes de l'année dernière.

Je dirai un mot, à cette occasion, des créances restées en souffrance à la succursale d'Anvers, par suite du sinistre que nous avons essuyé sur cette place, en 1864. Vous vous rappellerez qu'après avoir passé au dernier bilan les trois quarts, et plus, de la perte infligée à la Banque par ce désastre, nous avons conservé, à l'actif de ce bilan, une somme de fr. 200,000, formant la valeur présumée de ce que nous comptions recouvrer à charge de nos divers débiteurs. Ces recouvrements se sont élevés, en effet, pendant le dernier exercice, y compris ceux des derniers mois de l'année précédente, à la somme de fr. 205,941-71, qui figure à l'actif de notre bilan du 31 décembre dernier, et nous avons à peu près la certitude que la Banque n'aura plus de nouvelle perte à enregistrer de ce chef; mais, la liquidation de cette affaire se trouve entravée par des procès qui nous ont été suscités par l'un des débiteurs, et quoique tous les jugements rendus jusqu'ici nous aient été favorables, nous ne pouvons prévoir encore le jour où les appels interjetés pourront être vidés et quel sera le terme de cette malencontreuse liquidation.

Vous remarquerez, Messieurs, que la somme de fr. 200,000 portée au bilan de 1864, comme le montant présumé des recouvrements espérés dans cette affaire, se trouve majorée au bilan de 1865 de fr. 46,144-01. Cette somme représente d'autres valeurs restées en souffrance, pendant le dernier exercice, par suite de la suspension de deux ou trois maisons d'Anvers, dont la liquidation s'opère dans les conditions les plus favorables, de manière que nous avons, en quelque sorte, l'assurance de n'avoir aucune perte à subir de ce chef. Le Conseil d'administration a donc pensé qu'il y avait lieu de faire, dans cette circonstance, une exception à la règle

adoptée, de passer par profits et pertes, chaque année, toutes les créances en souffrance dont le recouvrement est plus ou moins douteux.

Produit de l'escompte. Il résulte des tableaux que nous venons d'analyser, et du compte de profits et pertes (annexe B), que le produit général de l'escompte s'est élevé pendant le dernier exercice :

Pour Bruxelles et les comptoirs de province, en y comprenant le réescompte de 1864, qui était de fr. 454,322-95, à . . . fr.	4,547,629 49
Pour la succursale d'Anvers, y compris aussi le réescompte de fr. 95,797-51, à	965,004 45
Total. . . . fr.	<u>5,512,633 94</u>

Il faut déduire de ce produit :

1° Le réescompte du portefeuille de Bruxelles au 31 décembre 1865 fr.	587,526 62	} 696,813 56
2° Celui du portefeuille d'Anvers à la même date	109,286 94	
Le produit net de l'escompte du dernier exercice est donc de fr.	4,815,820 38	
Celui de l'année précédente avait été de	6,013,996 67	
Différence en moins cette année fr.	<u>1,198,176 29</u>	

Cette différence, comme nous l'avons déjà fait observer, provient exclusivement de l'infériorité des taux d'escompte de 1865 comparés à ceux de 1864, lesquels ont excédé, en moyenne, de plus de 1 p. c. ceux de l'année dernière.

Mouvement des caisses.

Les recettes de la caisse centrale ont été, en 1865, de fr.	671,975,438 31
Et celles des agences de province de	1,491,319,226 29
Total. . . . fr.	<u>2,163,294,664 60</u>

Les paiements opérés par la caisse centrale, pendant	
le même exercice, se sont élevés à fr.	635,190,931 39
Ceux faits dans les agences à	<u>1,418,766,533 27</u>
Ensemble. fr.	2,053,957,464 66
Le mouvement d'entrée et de sortie de toutes les caisses a donc été,	
cette année, de fr.	4,217,252,129 26
En 1864, ce mouvement n'avait été que de	<u>3,718,232,304 20</u>
Différence en plus, en 1865. fr.	499,019,825 06
Au 31 décembre 1865, notre encaisse, à Bruxelles, Anvers et dans les	
agences de province, se composait de la manière suivante :	
Espèces et lingots. fr.	55,074,197 02
Effets échus ledit jour	8,855,349 32
Billets au porteur.	<u>15,593,880 »</u>
Total. fr.	<u>79,523,426 34</u>
L'encaisse métallique était donc, à cette époque de fr.	55,074,197 02
Au 31 décembre 1864, il s'élevait à	<u>51,352,022 49</u>
Différence en plus, cette année fr.	3,722,174 53
Les opérations en lingots, matières d'or et d'argent et bons d'affinage,	
se sont élevées en 1865, à fr.	95,276,749 62
En 1864, elles avaient atteint le chiffre de	<u>97,023,157 20</u>
Différence en moins, pour l'année dernière. fr.	1,746,407 58
Par suite de cette réduction, le produit de ces opérations a subi égale-	
ment une légère diminution; il avait été, en 1864, de fr.	61,306 51
Il n'est plus en 1865 que de	<u>55,960 07</u>
Différence en moins. fr.	5,346 44

Le tableau litt. *E* présente les chiffres comparés des opérations de la Banque, pendant les cinq dernières années; nous nous bornerons, comme d'habitude, à faire ressortir les différences entre les deux dernières :

Mouvement des opérations de la Banque.

En 1865, leur chiffre s'est élevé à fr.	1,471,248,275	01
Il a été, en 1864, de	1,172,965,199	34
	<hr/>	
Différence en plus cette année. fr.	298,283,075	67

Le tableau *D* met en présence les chiffres des bilans des cinq dernières années. Nous nous bornerons encore à constater les différences entre les deux dernières.

Au 31 décembre 1865, le passif de la Banque, envers des tiers, se composait :

1° Des billets en circulation ou existant dans ses caisses fr.	140,700,000	»
2° Des comptes courants, y compris le solde créditeur du compte du trésor	64,101,719	96
	<hr/>	
Total. fr.	204,801,719	96

Au 31 décembre 1864, le passif s'élevait à fr.	178,862,837	95
	<hr/>	
Différence en plus, cette année fr.	25,938,882	01

Pour couvrir ce passif, la Banque possédait, au 31 décembre dernier :

1° Dans ses caisses en espèces, lingots, bons de monnaie et d'affinage, billets et effets échus fr.	79,523,426	34
2° En valeurs de portefeuille	146,726,755	13
	<hr/>	
Total. fr.	226,250,181	47

Ainsi, au 31 décembre dernier, la Banque avait en caisse et en portefeuille, plus de 21 millions, en sus de son passif exigible; elle possédait, en outre, plus de 18 millions en fonds Belges, en avances sur fonds publics, en immeubles et dans son fonds de réserve, qui dépasse aujourd'hui 10 millions de francs. Le rapprochement de ces chiffres suffit pour démontrer sa prospérité toujours croissante et l'excellence de sa situation.

Nous joignons à ce rapport, comme les années précédentes (annexe *K*), un tableau présentant les échéances, par décades, des effets composant le portefeuille de la Banque, à l'époque du dernier bilan; il en résulte que, sur les 134 millions, formant le chiffre du portefeuille, plus de 110 millions échéaient dans les deux premiers mois de l'année, et les seules

échéances de janvier, réunies à l'encaisse métallique et aux effets à l'échéance du dernier jour de l'exercice, auraient suffi, et au delà, pour éteindre toute la circulation fiduciaire, laquelle, déduction faite des billets en caisse, s'élevait cependant à plus de 125 millions.

Vous vous rappelerez, Messieurs, qu'au 31 décembre 1864, la Banque ne possédait plus d'autres fonds publics nationaux que ceux qui appartenaient à sa réserve; elle se trouvait ainsi parfaitement libre de prendre part, dans une certaine mesure, à l'emprunt déjà annoncé à cette époque, pour l'exécution des nombreux travaux publics projetés.

Fonds publics.

Cet emprunt, décrété par la loi du 28 mai 1865, et s'élevant à la somme de 60 millions, fut mis intégralement en souscription publique, le 7 juin suivant. La Banque y souscrivit pour un capital de dix millions, au prix de 104-50, et ce taux élevé, ainsi que l'importance de sa soumission, prouvent que son but n'était pas de faire une spéculation lucrative, mais de favoriser une opération dont le succès intéressait grandement le crédit de l'État.

Aussi, la Banque ne tarda-t-elle pas à entrer dans la voie de la réalisation de ces valeurs : d'abord, en vendant des scripts ou titres provisoires non libérés pour une somme de fr. 1,977,000 »
ensuite, des titres qu'elle avait fait libérer pour une somme de 3,475,000 »
enfin en cédant de ces mêmes titres, au fonds de réserve, pour la somme de 716,000 »
Total. fr. 6,168,000 »

De manière qu'elle n'avait plus, au 31 décembre, que des titres non libérés, sur lesquels elle a versé les deux premiers quarts, pour fr. 3,832,000 »

Total égal au montant souscrit fr. 10,000,000 »

Le compte de cette opération ne sera balancé et liquidé qu'après la réalisation complète du restant de ces valeurs, et le résultat figurera au compte de profits et pertes de l'exercice correspondant.

Prêts sur fonds
publics.

Les opérations de prêts sur fonds publics ont été peu actives l'année dernière, et présentent même une légère diminution sur l'année précédente.

Au 31 décembre 1864, le chiffre des prêts sur fonds publics s'élevait à
 Bruxelles, Anvers et dans les comptoirs de province à fr. 4,107,643 86
 Il figure au bilan de 1865 pour fr. 3,995,626 77
 Différence en moins. fr. 112,017 09

Cette somme de fr. 3,995,626-77 était répartie entre 140 emprunteurs, soit un de plus qu'en 1864.

L'intérêt perçu sur ces opérations s'est élevé, en 1864, à Bruxelles et dans les agences, à fr. 164,803 23
 à Anvers, à fr. 23,203 10
 Total. fr. 188,006 33

Il faut déduire de ce produit le réescompte de 1864,
 soit fr. 25,115 84
 Reste net. fr. 162,890 49

En 1865, l'intérêt des prêts sur fonds publics avait été de fr. 172,657 93
 Différence en moins. fr. 9,767 44

La somme totale des prêts sur fonds publics, faits dans le courant de l'année dernière, s'est élevée à fr. 16,131,325-86, soit fr. 1,252,802-60 de moins que l'année précédente.

Le nombre des contrats a été de 570, soit 22 de plus qu'en 1864.

Comptes des corres-
pondants étrangers.

Les comptes des correspondants étrangers présentaient, au 31 décembre dernier, en faveur de la Banque, un solde de fr. 101,831-55, et les intérêts bonifiés de ce chef se sont élevés à fr. 4,723-70, soit fr. 3,742-50 de plus qu'en 1864.

Caissier de l'État.

Les recettes de la Banque, comme caissier de l'État, se sont élevées

en 1865 à	fr.	277,808,533 60
L'encaisse du trésor, au 1 ^{er} janvier de la même année, était de.		<u>34,230,565 25</u>
Total.	fr.	312,039,098 85

Toutes les dépenses de l'exercice se sont élevées
à 259,368,185 12 1/2

L'encaisse du trésor, au 31 décembre 1865, était
donc de fr. 52,670,913 72 1/2

Ces chiffres ne concernent que l'encaisse métallique du trésor. Voici maintenant ceux relatifs au mouvement des fonds publics de la trésorerie, dont le service est également confié à la Banque.

Au 31 décembre 1864, ces fonds publics restant en dépôt, à Bruxelles et dans les agences de province, s'élevaient à . . fr. 26,556,350 »

Les fonds entrés ou déposés dans le courant de l'exer- cice montent à		<u>65,917,982 »</u>
Ensemble.	fr.	92,474,332 »

Il est sorti de ces valeurs, dans le courant de l'année
dernière, pour 34,128,850 »

Le solde restant en dépôt, au 31 décembre 1865, était
donc de fr. 58,345,482 »

Au 31 décembre 1865, la valeur de tous les dépôts volontaires, tant à Bruxelles qu'à Anvers, était de fr.	10,424,372 47	Dépôts volontaires.
En 1864, à la même époque, elle était de	<u>9,043,993 40</u>	
Différence en plus.	fr. 1,380,379 07	

Le chiffre total de ces opérations, pendant l'année écoulée, a été de fr. 18,966,077-24, ce qui dépasse de fr. 4,999,514-69 celui de l'année précédente.

Quant au produit du droit de 1/2 par mille, pour six mois, perçu sur ces dépôts volontaires, il a été, pour toute l'année, de fr. 10,677-18, ce qui excède le produit de 1864 de fr. 1,885-67.

L'augmentation du compte des dépôts volontaires provient en partie, cette année, des valeurs de la caisse générale d'épargne qui y figurent, au 31 décembre dernier, pour fr. 448,078-51.

Nous parlerons plus loin de cette nouvelle institution.

Immeubles, matériel
et mobilier.

Le compte « immeubles, matériel et mobilier » figure cette année, à l'actif du bilan, sans y comprendre le nouvel hôtel de la Banque qui forme un article spécial, pour fr. 446,100 »
La valeur portée au bilan précédent était de 456,710 »
Différence en moins cette année. fr. 10,610 »

Ce chiffre ne représente qu'un peu plus des deux tiers de l'amortissement qui a été opéré, de ces objets, et qui s'élève, suivant le compte de profits et pertes, à fr. 15,565-43. La différence provient de quelques dépenses faites dans le cours du dernier exercice et concernant l'augmentation du matériel.

Quant au nouvel hôtel de la Banque, le chiffre total de l'achat des terrains et de la dépense de construction s'élevait, au 31 décembre dernier, à fr. 2,447,458-25, mais les amortissements faits, jusqu'à ce jour, et qui s'élevaient à fr. 265,417-29, réduisent ce chiffre à fr. 2,182,040-96.

Nous avons déjà expliqué, à diverses reprises, le système d'amortissement appliqué à cet immeuble, et nous croyons inutile de revenir encore sur les détails que nous avons donnés à cet égard.

C'est en opérant d'après les bases adoptées et déjà consacrées par les bilans antérieurs, que nous avons porté, cette année, au compte de profits et pertes :

Pour l'amortissement des immeubles anciens . . . fr.	11,649 »
Pour le matériel et le mobilier	3,916 43
Enfin pour le nouvel immeuble	81,515 26
Total. fr.	97,080 69

Après de longs retards qui ont été, depuis deux ans et plus, l'objet de nos protestations et de nos plaintes incessantes, nous avons pu enfin installer, le 15 septembre dernier, nos caisses et bureaux dans les nou-

veaux locaux qui leur étaient destinés; mais il se passera un mois encore avant que les salles de réunion et de travail de l'administration soient complètement achevées et mises à sa disposition. Quant à l'hôtel du gouverneur, presque tout, à l'intérieur, reste à y faire encore; mais nous veillerons à ce que la plus grande activité soit imprimée aux travaux, afin qu'il soit en état d'être habité au commencement de l'hiver prochain. A partir de cette époque, l'hôtel actuel pourrait donc être réalisé.

Le compte des frais de premier établissement s'élevait, au 31 décembre 1864, à fr.	167,600 »	Frais de premier établissement.
Au bilan de cette année, ils ne figurent plus que pour	<u>127,813 »</u>	
Différence en moins. fr.	39,787 »	

Cet amortissement, comme nous l'avons déjà expliqué plus d'une fois, provient principalement de l'application qui est faite, à ce compte, du cinquième des droits de timbre payés par la Banque, pendant les cinq années qui ont précédé la mise en vigueur de la loi du 10 septembre 1862, et dont il lui est tenu compte par l'Etat, par compensation sur les droits auxquels elle est soumise en vertu de ladite loi. Au surplus, ce compte sera complètement amorti à l'expiration du terme de la Société.

Trois articles du passif du bilan, la réserve, la circulation et les comptes courants, peuvent seuls donner lieu à quelques observations. Passif du bilan.

Nous avons vu que la part des bénéfices attribuée à la réserve, en vertu de l'art. 6 de la loi du 5 mai 1850, et en y ajoutant un léger excédant, resté après la répartition du dividende, s'élève, cette

année à fr.	804,227 51	Réserve.
En 1864, il avait été porté à la réserve	<u>1,047,703 53</u>	
différence en moins, cette année. fr.	243,476 02	

Conformément à l'art. 16 de ladite loi, la part attribuée à la réserve et les intérêts qu'elle a produits, ont été convertis en fonds publics.

Il en résulte que le fonds de réserve, qui figurait au dernier bilan, en y

comprenant les intérêts capitalisés, pour fr.	9,107,318 67
s'élève à ce jour, à	10,312,192 56
	<hr/>
De manière qu'il s'est accru de. fr.	1,204,873 89

Mais il faut en retrancher la partie des intérêts du dernier exercice dont le Conseil général et M. le Ministre des Finances ont autorisé la répartition cette année, soit

300,000 »

Ce qui réduit l'accroissement effectif à. fr.

904,873 89

Le fonds de réserve était représenté, au 31 décembre dernier, par fr. 9,651,000 de fonds publics belges 2 1/2 p. c., par fr. 2,336,000 de 4 p. c. et par fr. 1,778,000 de 4 1/2 p. c. de l'emprunt de 1865.

Le prix d'achat de ces fonds s'élève à fr. 9,507,351-30. Leur valeur, au cours de la bourse du 31 décembre, était de fr. 9,629,943.

Billets de banque.

Le chiffre d'émission des billets au porteur était, au 31 décembre 1865, de fr.

140,700,000 »

Mais il s'en trouvait à cette époque, dans nos caisses, pour

15,593,880 »

Le chiffre effectif de la circulation était donc de . fr.

125,106,120 »

Au 31 décembre 1864, il était de.

112,651,990 »

Différence en plus fr.

12,454,130 »

Voici maintenant quel a été, en 1865, le mouvement des billets de banque dans nos agences.

Les recettes faites s'élèvent à fr. 1,002,916,000 »
dont fr. 352,000,000 en espèces et fr. 650,916,000 en billets.

Les payements à fr. 994,639,000 »
dont fr. 275,342,000 en espèces et fr. 719,297,000 en billets.

Ces chiffres, comparés à ceux des années précédentes, prouvent que l'usage des billets s'est beaucoup développé pendant le cours de

l'année dernière. En effet, la proportion des espèces aux billets, qui était généralement de deux cinquièmes environ, dans les recettes, et d'environ un tiers, dans les paiements, est descendue beaucoup au-dessous de ces chiffres, dans le mouvement général de 1865.

Le chiffre des billets présentés à l'échange dans les agences, en 1865, est de fr. 122,635,000 »
 et celui des espèces versées pour obtenir des billets de fr. 52,745,000 »

Il est à remarquer que ce dernier chiffre excède de 10 millions celui de 1864, tandis que celui des billets présentés à l'échange, est inférieur de 6 1/2 millions, au chiffre correspondant de l'année précédente.

La balance des comptes courants figure au passif du bilan, en y comprenant ceux de la succursale d'Anvers, pour fr.	64,101,719 96	Comptes courants.
Au 31 décembre 1864, elle était de	44,212,837 95	
	19,888,882 01	
Différence en plus. fr.	19,888,882 01	

Le nombre des comptes courants à Bruxelles, créditeurs au 31 décembre dernier était de 134, soit 34 de plus que l'année précédente. 23 de ces comptes avaient pour cause des prêts sur fonds publics, et donnaient lieu à une bonification d'intérêt en faveur des emprunteurs, sauf une différence de 1 p. c. au profit de la Banque (1).

Les intérêts bonifiés de ce chef avaient été, en 1864, de fr. 23,755 86
 Cette année, ils se sont élevés à 27,277 56

Différence en plus. fr. 3,521 70

Le Conseil d'administration, désireux d'étendre, de plus en plus, les services que la Banque Nationale rend au commerce et à l'industrie des provinces, a pris, le 7 mai de l'année dernière, la résolution d'organiser à Liège, à titre d'essai seulement, des comptes courants analogues à ceux qu'elle a ouverts à Bruxelles et à Anvers, et d'y opérer également l'encais-

(1) Le nombre total des comptes courants ouverts à la Banque est de 383.

sement gratuit des effets qui lui seraient remis, payables à Liège, par des maisons de cette place.

Ces mesures ayant été approuvées par le Conseil général, ont été mises à exécution à partir du 16 août de l'année dernière, et l'ouverture de 23 comptes courants a été sollicitée et autorisée; jusqu'ici la balance de ces comptes courants est à peu près insignifiante, et nullement en rapport avec l'aggravation des frais imposés par ces nouveaux services; mais il faut reconnaître que cet essai est trop récent encore, pour que l'expérience acquise puisse être considérée comme suffisante.

Nous avons rappelé, dans nos précédents rapports, que la Banque admet gratuitement les versements faits dans toutes ses agences de province, au profit des personnes qui ont des comptes courants à Bruxelles et à Anvers, et l'importance de ces versements démontre assez l'avantage qui en résulte pour le commerce.

Ainsi, en 1865, ils se sont élevés à fr.	247,842,849 93
A la vérité, ils avaient atteint, en 1864, le chiffre de .	266,615,052 71

De sorte qu'il y a une différence en moins de. . fr. 18,772,202 78

Mais il ne faut pas perdre de vue que l'exercice de 1864 présentait, sur le précédent, un accroissement très-considérable, et qui était de plus de 34 millions.

Il a été effectué, l'année dernière, 18,983 versements de cette nature, soit 577 de plus que l'année précédente, et cela nonobstant la réduction, que nous venons de signaler, dans le chiffre général des sommes versées.

Nous ferons ressortir encore l'importance du service que la Banque rend au commerce de Bruxelles et d'Anvers, et aujourd'hui à celui de Liège, en encaissant gratuitement tous les effets, sur ces deux places, qui lui sont remis à l'échéance. Le nombre de ces effets s'est élevé l'année dernière à 42,553, soit 5,715 de moins que l'année précédente.

Le montant de ces effets a été de fr. 18,650,000, ce qui présente une réduction de fr. 5,757,000 sur le chiffre de l'année antérieure.

Nous mentionnerons encore ici le chiffre des lettres de crédit, que la Banque délivre, tant à Bruxelles que dans toutes ses agences, moyennant

une minime commission de 1/4 p. m., sur toutes les villes de province où elle a des agents.

7,420 lettres de crédit ont été délivrées en 1865, pour une somme de fr.	31,818,272 52
En 1864, il en avait été délivré 5,865 pour une somme totale de	25,495,670 25
L'accroissement de ce service à donc été pour cette année de fr.	<u>6,322,602 27</u>
soit d'environ 25 p. c.	
Le mouvement général des comptes courants à Bruxelles, pendant l'année 1865, s'est élevé à l'entrée à fr.	541,703,977 08
et à la sortie à	536,295,087 70
et en ajoutant le mouvement du compte du trésor, en recette et en dépense, soit	537,176,718 62
on voit que le mouvement d'entrée et de sortie, pour Bruxelles seulement, a été de fr.	<u>1,615,175,783 40</u>
En 1864, ce mouvement avait été de fr.	<u>1,464,501,204 56</u>
Différence en plus en 1865. fr.	150,674,578 84

La loi du 5 mai 1850, institutive de la Banque, avait prévu l'établissement d'une caisse générale d'épargne fonctionnant sous le contrôle et la garantie du Gouvernement. L'art. 11 de cette loi porte que *s'il est institué une caisse d'épargne, le Gouvernement se réserve le droit d'en faire opérer le service par la Banque. Ce service, ajoute-t-il, sera distinct et indépendant des affaires de la Banque. Son organisation fera l'objet d'une loi.*

Caisse générale
d'épargne et de re-
traite sous la garantie
de l'État.

Ce n'est qu'après quinze années d'attente et par la loi du 10 mars 1865, que fut créée cette utile institution.

Les articles 28, 29, 30 et 39 de la loi déterminent, d'une manière générale, l'étendue et le mode des rapports qui doivent exister entre la caisse d'épargne et la Banque Nationale, pour son exécution, et c'est en vue de mieux préciser ces rapports qu'une convention spéciale a été faite, le 15 juillet 1865, entre les deux établissements.

Aux termes de cette convention, la Banque Nationale fait le service de la caisse d'épargne à Bruxelles et en province; elle est, en outre, chargée d'opérer, pour compte de la caisse, les placements de fonds et les réalisations, et elle lui prête à cet effet le concours de ses comptoirs de province; des conventions particulières, intervenues entre la caisse d'épargne et les comptoirs, déterminent le mode et les conditions de leur entremise.

La caisse générale d'épargne et de retraite a commencé ses opérations, le 15 septembre dernier, et le temps qui s'est écoulé, depuis lors, est naturellement trop court pour qu'elles aient pu prendre un grand développement; d'ailleurs, aux termes de la loi du 10 mars 1865, le Gouvernement publiera lui-même, à la fin de cette année, un rapport sur la situation et les résultats de cet établissement.

Mais un point important que nous tenons à constater ici, c'est que l'intervention de la Banque Nationale, dans les opérations de la caisse d'épargne, consiste exclusivement dans un service de caisse et de bureaux, c'est-à-dire dans une entremise purement administrative qui ne peut entraîner, pour la Banque, aucune responsabilité quelconque, en dehors de la garde des valeurs qui lui sont confiées en vertu de la loi.

Succursale d'Anvers. Depuis les réformes qui ont été introduites, au commencement de l'année dernière, dans l'administration de la succursale d'Anvers, cet établissement a marché d'une manière très-satisfaisante.

Avant cette époque, les opérations de la succursale étaient tout à fait distinctes de celles de la Banque, et son portefeuille, complètement séparé. Aujourd'hui cette séparation n'existe plus, les effets escomptés à Anvers viennent se réunir dans le portefeuille général de la Banque et peuvent ainsi être mieux examinés et contrôlés par son administration. Les opérations de la succursale sont donc, en quelque sorte, confondues avec celles de notre établissement principal, et nous pourrions nous dispenser de vous en présenter une analyse distincte, si ce n'est qu'elles méritent, par leur importance, de fixer votre attention, afin de mieux vous faire apprécier l'étendue des services que la Banque continue à rendre au commerce de notre métropole commerciale.

Toutefois, par l'effet des diverses circonstances que nous avons eu l'occasion de rappeler, dans le cours de ce rapport, le résultat des opérations du dernier exercice est resté notablement inférieur à celui de l'année précédente.

Ainsi, en 1864, la succursale d'Anvers avait escompté :

28,867 effets montant à fr. 171,316,139 78

En 1865, ses escomptes ont été de

33,633 effets montant à 155,147,601 60

donc en plus 4,766 effets, mais en moins, en somme, fr. 16,168,538 18

Quant au produit de l'escompte, il s'est réduit comparativement dans une proportion bien plus considérable que la différence que nous venons de constater dans le chiffre des opérations, et cela par l'influence des mêmes causes que nous avons signalées tout à l'heure, et qui ont abaissé, l'année dernière, la moyenne de nos taux d'escompte, beaucoup au-dessous de ceux de l'année antérieure.

Ainsi, en 1864, le produit brut de l'escompte de la succursale a atteint le chiffre de fr. 1,257,716 15

Cette année ce produit ne s'est élevé qu'à 869,312 47

Différence en moins. fr. 388,403 68

Mais vous vous rappelez, Messieurs, que cet énorme excédant de bénéfices de 1864 a été absorbé, et bien au delà, par les pertes qu'a infligées à la Banque le sinistre qu'elle a essuyé sur la place d'Anvers, et qui ont été heureusement compensées par les résultats si favorables de cet exercice.

Nous ne nous arrêtons pas, vu leur peu d'importance, sur les autres opérations de la succursale d'Anvers, mais nous croyons utile et intéressant tout à la fois, d'appeler votre attention sur le mouvement des comptes courants de cet établissement.

En 1864, il y a eu à Anvers :

252 comptes ouverts dont le mouvement a été de . fr. 2,077,488,995 80

En 1865, le nombre de ces comptes a été de

264 et le mouvement de l'année de 2,272,690,583 52

Donc en plus

12 comptes, et en somme fr. 195,201,589 70

En ajoutant au mouvement des comptes courants de la succursale s'élevant à. fr.	2,272,690,583 52
celui que nous avons constaté pour Bruxelles, soit	1,615,175,783 40
<hr/>	
nous trouvons que le mouvement général de l'année (1) a été de.	3,887,866,366 92
En 1864, il avait été de.	3,541,990,200 37
Il y a donc, pour cette année, une différence en plus de. fr.	345,876,166 55

Comptoirs.

Il ne nous reste plus, pour terminer ce rapport, qu'à vous dire quelques mots des opérations de nos comptoirs.

Trois nouveaux comptoirs d'escompte ont été créés l'année dernière à La Louvière, à Tirlemont et à Wavre. La Banque, outre sa succursale d'Anvers, possédait donc au 31 décembre 1865, vingt-neuf comptoirs en province; elle vient d'en créer un nouveau à Ypres, et elle a résolu d'en organiser un à Roulers où une agence du caissier de l'Etat a été établie. Ainsi, sur les 34 agences de la Banque, en province, cinq seulement seront dépourvues de comptoirs, savoir celles d'Audenarde, Tongres, Philippeville, Furnes et Ostende.

Les tableaux litt. *H* et *I* présentent le relevé des opérations des comptoirs. Nous pouvons nous borner à vous donner ici quelques aperçus sur leurs résultats.

En 1864, les comptoirs avaient envoyé à la Banque 492,000 effets, s'élevant à. fr.	474,086,157 52
En 1865, ils ont remis : 514,283 effets pour une somme de.	524,010,256 16

Il y a donc en plus cette année :
22,283 effets, et en somme. fr. 49,924,097 64
Quant au produit, il a été nécessairement inférieur à celui de 1864, par

(1) Le produit des bordereaux d'escompte est porté au crédit des comptes courants.

suite de l'abaissement relatif de l'intérêt, pendant la plus grande partie de l'année.

Ainsi, en 1864, il avait été, déduction faite du tantième des comptoirs,	
de fr.	3,370,726 03
L'année dernière il ne s'est plus élevé qu'à	2,930,624 12
	<hr/>
Différence en moins fr.	440,101 91

Si nous considérons, dans leur ensemble, les opérations de nos comptoirs, nous remarquons que l'escompte se développe de plus en plus dans les provinces, grâce aux mesures nombreuses prises par la Banque Nationale pour favoriser la diffusion du crédit sur tous les points du pays. Ainsi, il, y a que quelques années à peine que tous les comptoirs de province, non compris la succursale d'Anvers, n'atteignaient pas ensemble la moitié des escomptes de la Banque, tandis qu'aujourd'hui ils entrent, pour les trois cinquièmes, dans le chiffre général des opérations.

Si nous envisageons, dans leurs détails, la situation et les résultats de chaque comptoir, nous constatons cette année, comme les précédentes, dans les chiffres relatifs de leurs opérations, d'importantes variations dont les causes sont généralement connues, mais qui ne présentent pas assez d'intérêt pour mériter de fixer votre attention.

Ainsi, la Banque de Flandre a porté le montant de ses escomptes de 88 à 102 millions; le comptoir de Courtrai de 9 à 17 millions; celui de Mons de 28 à 35 millions; celui de Saint-Nicolas de 1 à 10 millions; celui de Verviers de 25 à 39 millions; enfin notre comptoir de La Louvière, installé en juillet dernier, a fait, pour six mois, près de 6 millions d'affaires.

Par contre, le comptoir d'Arlon a réduit ses opérations de 16 à 10 millions, celui de Charleroy de 98 à 89 millions, celui de Grammont de 20 à 16 millions, et celui de Huy de 33 à 29 millions.

Arrivés au terme de la tâche qui nous est imposée par les statuts, nous terminons ce rapport, Messieurs, en exprimant l'espoir que vous serez satisfaits de la situation que nous venons de vous exposer, et que vous

y trouverez une nouvelle preuve que l'administration qui nous est confiée a continué à être dirigée d'une manière utile, tout à la fois, à vos intérêts et à ceux du pays.

Le Gouverneur,
DE HAUSSY.

RAPPORT

du Conseil des Censeurs.

MESSIEURS,

Votre Conseil des Censeurs a l'honneur de vous soumettre son rapport sur les opérations de la Banque Nationale, pendant l'exercice 1865. Les détails statistiques que vous fournit M. le Gouverneur, sur toutes les branches de service de notre grand établissement financier, nous permettent de n'attirer votre attention que sur quelques points principaux, et tous, nous sommes heureux de nous le dire, sont de nature à accroître votre confiance dans l'entreprise à laquelle vous vous êtes associés.

Le mouvement général de l'escompte s'est accru de plus de 61 millions, et la décomposition des 805,109 effets qui ont été admis au portefeuille de la Banque, prouve combien l'administration se montre facile à accueillir toutes les valeurs commerciales qui lui sont offertes, quelque minime qu'en soit l'importance. La Banque Nationale fait aussi l'encaissement gratuit des effets qui lui sont confiés à Bruxelles et à Anvers, et rend ainsi d'utiles services au commerce et à l'industrie.

Les conditions de l'escompte ont été, en général, plus modérées en Belgique que sur les autres grands marchés financiers; la Banque de France seule fait exception; mais vous aurez remarqué, Messieurs, que lorsque les Banques de Londres et d'Amsterdam ont été forcées d'élever momentanément leur escompte à 7 et 8 p. c., la nécessité de défendre son encaisse métallique n'a amené la Banque Nationale qu'à porter l'escompte à 6 et à 6 1/2 p. c., et ce taux n'a été maintenu que pendant 43 jours.— Pendant la majeure partie de l'année, l'escompte a flotté entre 3 et 4 1/2 p. c.; il n'a été porté à 5 et 5 1/2 p. c. que pendant 37 jours seulement.

Vous savez, Messieurs, que pour les valeurs non acceptées, l'escompte est majoré d'un demi p. c.; cette mesure, à laquelle votre Conseil des Censeurs s'est associé, dès le principe, a amené, lentement il est vrai, les résultats qu'on était en droit d'en attendre; l'acceptation, pour laquelle le commerce belge paraissait avoir une certaine répugnance, fait des progrès et donnera, plus tard, une grande facilité au développement de toutes les transactions commerciales.

La mesure, à laquelle nous avons pris part, de ne plus admettre, à l'escompte, les effets créés *sans frais* d'un import supérieur à 100 francs, a produit aussi le résultat qu'on en espérait; le rapport de M. le Gouverneur constate une diminution sensible dans la valeur des effets de cette catégorie, retournés faute de paiement.

Le prix anormal de l'argent, pendant l'année 1864, avait porté nos bénéfices à une somme plus importante que ceux qui ont été réalisés en 1865; le Conseil d'administration nous a proposé d'y ajouter une somme de 300,000 francs, à prélever sur l'intérêt de notre fonds de réserve; nous avons approuvé cette résolution, considérant combien notre réserve s'accroît, chaque année, et par la part des bénéfices qui lui est allouée et par l'intérêt que produit son capital. Ce capital, déduction faite des 300,000 fr. susmentionnés, s'élève à fr. 10,012,192-56 et constitue à chaque action une part d'environ 400 francs.

La circulation de nos billets de banque, qui s'est élevée à plus de 125 millions, est une preuve évidente du développement que prennent les affaires

commerciales et de la confiance dont le public entoure notre établissement.

Cette confiance nous paraît bien justifiée, puisque tout le passif de la Banque, par billets en circulation ou existant dans ses caisses, par comptes courants et compte du Trésor, ne s'élevait, au 31 décembre, qu'à fr. 204,801,719-66, et que, pour y faire face, elle avait à son actif, en effets en portefeuille, en espèces et lingots, plus de 226 millions, et qu'en outre, les fonds publics de la réserve et la valeur des immeubles s'élèvent à plus de 18 millions.

La Banque Nationale a été appelée à rendre de nouveaux services à l'État et au public depuis l'organisation de la Caisse d'épargne et de retraite. Par la loi du 5 mai 1850, le service de cette institution doit être fait par la Banque, tant à Bruxelles qu'en province.

L'installation des bureaux de la Banque, dans son nouvel hôtel, a permis d'établir convenablement ce nouveau service; nous avons remarqué, avec plaisir, que l'organisation générale des bureaux et des caisses avait été faite avec un esprit d'ordre parfait et de manière à rendre faciles la surveillance de l'administration et les rapports avec le public.

Nous avons approuvé le bilan qui vous est soumis et nous en avons donné décharge à l'administration.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans payer le juste tribut de nos regrets à l'excellent collègue que la mort nous a enlevé. M. Charles de Meure, qui faisait partie du Conseil des Censeurs depuis la création de la Banque, nous a toujours prêté le concours de ses lumières et de sa longue expérience, et jusqu'à ses derniers jours il assistait à nos séances.

Le Rapporteur,
BARON GRENIER.

Les Censeurs,
BARON OSY DE WYCHEN,
F. VAN DE VIN,
EUGÈNE ANSPACH,
Comte A. DE BAILLET,
NAGELMACKERS-ORBAN.

ANNEXES.

ACTIF.

BILAN arrêté au

Portefeuille, à Bruxelles et en province, et effets à l'encaissement		146,726,755 13
Caisse. {	Espèces et lingots	55,074,197 02
	Effets échus	8,855,549 52
	Billets de banque	15,593,880 »
		79,523,426 54
Prêts sur fonds publics.		5,995,626 77
Fonds publics.		1,561,150 04
Fonds publics de la réserve		9,507,337 50
Dette publique. — Fonds publics déposés.		58,545,482 »
Dépôts volontaires et valeurs de la caisse d'épargne		10,424,372 47
Cautiionnements des agents et comptoirs.		2,542,500 »
Succursale d'Anvers. — Valeur présumée des effets en souffrance.		246,144 01
Immeubles, matériel et mobilier		446,100 »
Nouvel immeuble	2,447,488 25	2,182,040 96
Id. A déduire. Amortissements effectués jusqu'à ce jour.	265,417 29	
Solde des frais de premier établissement. — Solde		127,815 »
Coupons à recevoir		171,129 25
		315,599,877 27

Arrêté par le Conseil d'Administration, en séance du 11 janvier 1866.

DE HAUSSY, Gouverneur.

E. PRÉVINAIRE,

J.-R. BISCHOFFSHEIM,

DE POUHON,

I. DOUCET,

A. FIRSON,

CH. VANHOEGAENDEN,

G. VIGNERON, Secrétaire.

Directeurs.

NATIONALE.

31 décembre 1865.

PASSIF.

Capital. 25,000 actions de fr. 1,000	25,000,000 »
Billets de banque. Émission à ce jour	140,700,000 »
Comptes courants. Divers pour solde, y compris le réescompte de la succursale.	64,101,719 96
Trésor public. Dépôts en numéraire et fonds publics.	58,779,742 »
Déposants et caisse d'épargne.	10,424,372 47
Agents et Comptoirs. Cautionnements.	2,312,500 »
Succursale d'Anvers. Rentrée en liquidation sur effets en souffrance	205,941 71
Mandats à payer.	525,181 22
Intérêts et réescompte sur 1866.	610,684 20
Dividende à répartir (2 ^m e semestre) : fr. 82-75 sur 25,000 actions.	2,068,750 »
Trésor public. Art. 7 de la loi du 5 mai 1850.	399,595 50
Part de l'Administration. Art. 54 des statuts	81,883 70
Fonds de réserve.	10,312,192 56
Trésor public pour l'escompte excédant 6 p. c., art. 3 de la loi du 5 mai 1865.	47,313 95
	315,599,877 27

Approuvé par le Conseil des censeurs, en séance du 15 janvier 1866.

B^{on} OSY DE WICHEN,
E. ANSPACH,
C^{te} A. DE BAILLET,
B^{on} GRENIER,
NAGELMACKERS-ORBAN,
F. VAN DE VIN.

A escompte. Réescompte sur 1866, à Bruxelles		587,526 62
» Succursale d'Anvers. Id.		109,286 94
» Prêts sur fonds publics. Intérêts reçus par anticipation.		23,157 58
» Id. Par succursale d'Anvers, id.		1,958 26
» Frais généraux. Pour solde de ce compte		724,038 »
» Id. de la succursale, id.		100,273 31
» Comptes courants Pour intérêts sur contrats garantis par dépôts de fonds publics.		27,277 56
» Caisse. Pour droit de patente de la Banque		83,986 42
» Effets en souffrance. Solde de ce compte.		40,296 74
» Amortissement { des immeubles anciens 1/36.	11,649 »	15,568 43
{ du mobilier 1/10.	3,916 43	
» Nouvel immeuble. Pour amortissement		81,515 26
» Trésor public, pour l'escompte excédant 6 p. c.		47,313 95
» Dividende aux actionnaires. { 1 ^{er} semestre, 25,000 coupons à fr. 25	625,000 »	2,693,750 »
{ 2 ^e id. 25,000 id. à fr. 82-75	2,068,750 »	
» Fonds de réserve. Art. 6 de la loi du 5 mai 1850.		804,227 51
» Trésor public. Art. 7 id.		399,595 50
» Part de l'Administration. Art. 54 des statuts		81,883 70
		5,791,652 78

Arrêté par le Conseil d'Administration, en séance du 11 janvier 1866.

DE HAUSSY, *Gouverneur.*

E. PRÉVINAIRE,

J.-R. BISCHOFFSHEIM,

DE POUHON,

I. DOUCET,

A. PIRSON,

C. VANHOEGAERDEN,

G. VIGNERON, *Secrétaire.*

} *Directeurs.*

NATIONALE

et Pertes de l'année 1865.

Par escompte. Produit brut.	4,547,629 49	5,512,633 94
id. Succursale d'Anvers, id.	963,004 45	
» Prêts sur fonds publics. Intérêts reçus ou acquis à Bruxelles et en province	164,803 23	188,006 33
id. id. id. id. à la succursale d'Anvers.	23,205 40	
» Bénéfices divers de la succursale.		4,172 98
» Correspondants étrangers. Pour intérêts bonifiés.		4,723 70
» Comptes courants. Pour commission et change		5,211 04
» Caisse. Intérêts sur dépôts de matières d'or et d'argent		58,960 07
» Droits de garde sur dépôts volontaires		7,803 90
» Effets en souffrance. Recouvrements sur les exercices antérieurs.		9,744 »
id. id. id. à la succursale		3,396 82
		5,791,652 78

Approuvé par le Conseil des censeurs, en séance du 13 janvier 1866.

B^{en} OSY DE WICHEN,
 E. ANSPACH,
 C^{te} A. DE BAILLET,
 B^{en} GRENIER,
 NAGELMACKERS-ORBAN,
 F. VAN DE VIN.

ANNEXE C.

BANQUE NATIONALE.

Répartition des bénéfices de 1865.

Solde du compte de profits et pertes au 31 décembre	3,354,456 71	
Plus les 2 1/2 p. c. payés aux actionnaires.	625,000 »	
	3,979,456 71	3,979,456 71
Pour établir la part de l'Administration :		
Déduire 5 p. c. sur le capital de fr. 25,000,000	1,250,000 »	
Prélever 3 p. c. sur la différence	2,729,456 71	81,883 70
		3,897,573 01
Pour établir la réserve et la part de l'État :		3,897,573 01
Déduire 6 p. c. sur le capital de fr. 25,000,000	1,500,000 »	
Reste.	2,397,573 01	
Prendre pour la réserve 1/3 de cette somme	799,191 »	
» pour l'État 1/6 »	399,595 50	1,198,786 50
Reste.		2,698,786 51
Pour établir le dividende :		
Déduire les 2 1/2 p. c. payés aux actionnaires		625,000 »
Reste.		2,073,786 51
A répartir sur 25,000 actions. Soit par action	82 75	
Reliquat porté au fonds de réserve.	5,036 51	
RÉCAPITULATION.		
Part des actionnaires, 25,000 coupons à fr. 82-75.	2,068,750 »	
» de la réserve { le 1/3 ci-dessus.	799,191 »	804,227 51
{ le reliquat	5,036 51	
» de l'État, 1/6	399,595 50	
» de l'Administration.	81,883 70	
Total égal au solde des profits et pertes.	3,354,456 71	

BANQUE NATIONALE.

Résumé comparatif des bilans des cinq dernières années.

	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.
Passif de la Banque envers elle-même.					
Capital	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »
Fonds de réserve.	6,531,525 17	7,120,097 06	7,870,623 14	8,990,131 17	10,312,192 56
Dividendes aux actionnaires.	2,881,250 »	2,593,750 »	2,562,500 »	3,062,500 »	2,693,750 »
Passif envers des tiers.					
Billets de banque.	159,700,000 »	145,600,000 »	139,800,000 »	134,650,000 »	140,700,000 »
Comptes courants.	79,283,620 19	67,852,803 23½	42,852,946 75½	44,212,837 95	64,101,719 90
Agents et Comptoirs. — Cautionnements	»	»	»	2,192,500 »	2,342,500 »
Dépôts volontaires	»	»	7,722,993 40	9,043,993 40	10,424,372 47
Fonds publics déposés	»	»	20,768,150 »	26,811,100 »	58,779,742 »
Rachat du péage de l'Escaut	»	»	12,092,867 72	»	»
Divers	1,089,291 26	935,661 82	1,148,983 91	1,372,866 07	1,870,600 28
TOTAL (1)	254,285,686 62	249,102,312 11½	259,819,066 92½	255,355,928 59	316,224,877 27
Actif.					
Portefeuille.	145,968,670 54	139,383,409 61	131,259,662 61	122,108,085 08	146,726,785 13
Caisses.	96,530,225 98	96,817,688 79½	74,414,999 53½	80,145,865 34	79,523,426 54
Fonds publics et bons du Trésor.	2,155,633 31	483,500 »	334,500 »	»	1,561,130 04
Prêts sur fonds publics.	4,166,590 86	3,759,913 86	3,689,375 86	4,107,643 86	3,995,626 77
Immeubles et mobilier.	1,152,405 18	1,387,591 31	1,699,958 31	2,241,910 01	2,628,140 96
Dépôts volontaires	»	»	7,722,993 40	9,043,993 40	10,424,372 47
Cautionnements des agents et comptoirs	»	»	»	2,192,500 »	2,342,500 »
Fonds publics déposés	»	»	20,624,950 »	26,556,350 »	58,348,482 »
Fonds publics de la réserve.	5,345,218 45	6,327,376 04	7,102,754 49	7,888,494 15	9,507,337 30
Rachat du péage de l'Escaut	»	»	12,092,867 72	»	»
Divers.	988,942 50	943,032 50	897,005 »	1,051,086 75	1,170,086 26
TOTAL.	254,285,686 62	249,102,312 11½	259,819,066 92½	255,355,928 59	316,224,877 27

(1) Il est à remarquer que le total des bilans excède le chiffre total indiqué au tableau litt. A de fr. 625,000, résultant du dividende payé pour le 1^{er} semestre.

Tableau comparatif des opérations et de

	1861.		1862.	
	OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.
Portefeuille. Escompte	628,641,934 28	4,306,281 74	671,293,477 36	3,689,781 33
Succursale d'Anvers. Id.	163,605,054 71	1,076,005 42	168,878,558 30	914,768 95
Fonds publics.	3,764,652 30	259,356 92	3,190,301 20	415,243 94
Avances sur fonds publics	Bruxelles et Province 18,592,671 72 Anvers 3,470,007 09	147,129 60 28,007 52	17,348,006 86 1,673,134 67	148,747 10 19,748 49
Trésor public	176,036,872 91	»	185,909,421 84	»
Correspondants étrangers	»	2,829 80	»	5,424 03
Dépôts volontaires, bénéfices divers, recouvrements sur effets en souffrance des années antérieures	»	15,537 12	»	11,649 81
Caisse, agio et commission sur opérations en matières d'or et d'argent.	»	69,413 72	»	59,074 30
	994,109,193 01	5,904,579 84	1,048,292,900 23	5,264,437 95
Mouvement des caisses.				
	RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.
Caisse centrale	586,179,941 89	510,304,301 93	617,377,720 36	568,196,890 34
Caisse des agents de la Banque.	1,017,661,966 05	967,027,042 06	1,105,611,100 15	1,046,628,731 17
	1,573,841,907 94	1,477,331,343 99	1,722,988,820 71	1,614,825,621 51

NATIONALE.

leurs produits, de 1861 à 1865.

1863.		1864.		1865.	
OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.
699,926,936 54	5,908,068 23	653,055,748 82	5,191,437 75	898,152,584 79	4,547,620 49
162,687,076 54	989,806 07	171,316,139 78	1,372,679 38	155,147,601 60	965,004 45
817,843 50	52,456 69	334,500 »	63,041 16	6,443,280 »	»
12,520,659 72	145,743 78	16,224,339 87	180,154 62	16,738,525 86	164,805 25
2,047,784 67	18,201 78	1,689,788 59	15,142 30	2,735,152 40	23,205 10
185,797,990 60½	»	219,404,962 53	»	277,808,533 50	»
»	8,419 34	»	981 20	»	4,725 70
13,118,788 40	9,302 95	13,966,562 55	24,748 75	18,966,077 24	30,328 74
106,603,459 75	75,154 89	97,025,157 20	61,306 54	95,276,749 62	55,960 07
1,183,220,519 52½	5,295,133 73	1,172,965,199 34	6,909,491 67	1,471,248,275 01	5,791,652 78
RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.
679,196,841 23	604,781,841 71	693,010,656 67	652,370,134 95	671,975,438 31	635,190,931 39
1,183,514,556 79	1,139,558,635 47	1,206,176,979 07	1,166,674,533 54	1,491,319,226 29	1,418,766,533 27
1,862,711,398 04	1,744,340,477 18	1,899,187,635 74	1,819,044,668 46	2,163,294,664 60	2,053,957,464 66

ANNEXE F.

BANQUE NATIONALE.

Extrait des situations publiées mensuellement, en 1865, en exécution de l'art. 22 de la loi du 5 mai 1850.

MOIS.	ENCAISSE	PORTEFEUILLE.	CIRCULATION.	COMPTES	AVANCES
	MÉTALLIQUE y compris les effets échus.			COURANTS.	sur FONDS PUBLICS.
Janvier. .	58,819,942 73	118,906,087 10	114,620,310	41,525,682 25	4,581,915 86
Février. .	65,658,059 57	115,873,709 69	109,133,340	46,483,695 45	4,486,987 86
Mars. . .	52,950,485 16	116,495,821 45	107,858,970	41,591,095 20	4,517,534 77
Avril. . .	66,655,484 61	114,557,578 27	109,599,060	51,076,882 94	3,758,454 77
Mai. . . .	55,260,993 44	116,359,989 13	111,997,870	58,695,131 95	5,587,124 77
Juin. . . .	58,458,475 89	127,781,942 62	114,242,760	55,200,205 07	5,668,074 77
Juillet. .	53,766,687 18	152,209,449 13	114,703,390	50,840,814 57	3,545,514 77
Août. . . .	58,492,909 74	129,730,285 50	113,596,910	55,476,527 71	3,808,284 77
Septembre	59,368,759 10	151,670,701 45	116,502,800	55,845,086 88	3,785,694 77
Octobre. .	53,705,467 29	143,971,129 55	118,343,340	58,892,716 91	3,942,089 77
Novembre.	59,925,628 66	141,582,065 52	117,276,480	65,327,682 01	3,745,641 77
Décembre.	65,911,815 80	146,726,755 15	125,106,120	64,149,185 48	3,995,626 77
Moyenne mensuelle . . .		127,803,442 84			

BANQUE NATIONALE.

Tableau comparatif de la répartition de l'ensemble des escomptes pendant les années 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865.

ANNÉES.	SUR LA BELGIQUE.		SUR L'ÉTRANGER.		TOTAL DES ESCOMPTES.	
	EFFETS.	MONTANT.	EFFETS.	MONTANT.	EFFETS.	MONTANT.
1861	406,032	779,969,658 09	1,826	12,275,330 90	407,858	792,244,988 99
1862	547,477	774,064,513 78	10,429	66,107,521 88	557,906	840,172,035 66
1863	654,997	820,900,953 90	4,500	41,713,058 98	659,497	862,614,012 88
1864	732,364	824,551,888 60	395	12,115,719 66	732,759	836,467,608 26
1865	804,037	876,353,120 27	1,072	21,779,464 52	805,109	898,132,584 79

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	EFFETS ESCOMPTÉS à 3 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 3 1/2 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 4 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 4 1/2 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 5 %.		
	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.
	ALOST.	146	428,075 51	2,106 94	1,274	1,177,296 77	6,607 58	1,867	2,227,427 87	12,898 55	2,965	1,955,126 12	11,958 15	143	374,889 06
ARLON	5	20,909 66	51 26	512	1,714,932 47	14,900 71	405	2,052,084 57	18,715 50	1,291	4,912,512 70	53,174 99	2	10,000 »	10 41
BRUGES	264	1,454,018 49	5,902 56	1,271	2,815,717 44	16,054 56	2,215	5,247,778 72	37,269 16	3,201	5,805,201 61	26,042 17	258	1,126,913 80	8,997 96
CHARLEROI.	935	2,031,278 79	14,458 82	23,629	11,658,164 56	83,078 58	54,055	20,856,770 12	126,078 21	62,946	31,851,521 60	221,465 52	796	1,214,172 45	11,055 78
COURTRAI	298	1,986,470 85	10,345 44	1,061	3,562,257 05	18,558 45	1,740	6,808,746 58	45,857 95	1,205	1,359,637 95	6,858 25	278	1,656,231 17	13,417 17
DINANT	109	545,498 15	1,650 59	972	878,525 84	4,614 57	1,582	1,562,553 51	9,787 41	2,478	1,806,716 71	14,367 44	100	278,522 12	2,674 62
GAND	1,860	8,608,204 75	44,062 99	7,041	14,151,645 95	85,455 60	12,100	29,151,037 21	195,848 66	16,124	20,925,199 30	154,104 87	1,772	6,480,945 58	57,210 62
GRAMMONT.	122	438,295 92	825 34	5,542	2,476,140 58	17,946 56	7,992	5,785,761 18	51,557 75	14,790	6,649,183 10	6091 4 59	70	66,643 47	618 55
HASSELT	»	»	»	158	87,035 98	246 25	221	269,489 74	1,422 91	317	209,944 57	1,042 62	20	51,214 55	309 52
HUY	312	905,047 64	5,459 51	4,509	3,049,025 79	31,856 80	6,905	8,212,561 02	57,787 12	11,243	9,607,377 51	72,800 49	225	574,014 67	5,254 81
LA LOUVIÈRE	25	68,028 65	556 40	456	435,501 27	3,295 24	182	525,052 61	4,050 »	2,081	1,717,999 41	14,095 51	108	225,672 05	2,040 20
LIÈGE	494	1,676,804 67	7,074 50	6,552	7,582,632 80	36,312 19	8,402	10,955,757 98	61,341 99	16,489	15,125,072 92	79,389 95	484	2,270,944 80	13,259 70
LOUVAIN.	100	280,900 58	1,552 15	1,221	1,269,656 50	5,195 25	1,527	1,879,916 02	10,251 25	2,607	2,191,016 47	11,661 16	82	120,422 54	719 12
MALINES	160	727,255 18	4,815 37	719	1,552,197 24	9,647 59	1,081	2,483,408 29	21,401 95	1,554	982,908 75	6,851 51	103	459,534 51	5,716 09
MARCHE	25	62,760 »	459 29	117	210,665 16	1,478 86	184	517,884 25	2,905 85	235	566,772 96	3,208 60	15	27,572 87	358 58
MONS.	487	1,616,552 29	8,012 95	3,494	5,265,150 49	32,255 25	6,026	8,150,046 64	55,413 59	9,865	10,865,852 92	81,116 20	289	804,927 15	6,224 18
NANUR	150	510,117 68	3,216 37	2,132	2,259,093 69	12,441 94	2,507	5,254,587 45	19,058 40	4,777	5,149,854 05	20,352 87	129	488,622 52	4,421 85
NEUFCHATEAU.	15	158,595 25	1,150 79	124	268,229 81	1,974 40	125	456,045 70	3,711 »	537	677,065 08	7,053 51	1	3,950 »	5 29
NIVELLES	184	286,019 45	1,675 59	3,641	2,773,500 85	17,677 57	4,691	5,953,160 70	27,021 26	8,650	5,960,598 96	46,933 75	247	391,715 04	3,658 56
RENAIX	115	200,165 34	1,557 50	5,200	2,874,632 50	20,598 94	6,598	5,718,516 75	29,661 28	12,081	6,218,536 41	54,480 50	64	104,924 24	998 05
SAINI-NICOLAS	142	551,905 70	5,219 18	1,018	1,960,526 13	14,195 99	982	3,180,199 10	27,225 96	1,787	1,225,204 56	9,645 55	151	601,550 14	6,459 47
TERMONDE	82	218,701 18	1,256 84	550	530,459 96	2,914 08	574	820,197 67	5,446 81	721	705,206 61	4,185 66	49	121,750 41	1,084 06
TIRLEMONT	1	1,299 15	9 09	3	15,450 »	155 16	54	95,513 »	872 41	156	104,840 98	685 28	15	72,469 22	755 99
TOURNAI	556	1,265,174 66	6,587 44	2,151	2,761,402 47	16,556 51	5,305	4,903,532 23	33,267 31	5,651	4,057,280 91	25,921 00	189	872,888 66	7,892 55
TURNHOUT	195	567,960 52	5,810 89	1,658	1,496,591 75	10,729 68	2,521	2,557,174 95	21,148 80	5,817	2,498,175 56	23,666 58	95	261,988 87	2,514 52
VERVIERS	525	2,145,196 86	15,200 09	3,753	3,951,078 75	35,219 86	5,655	11,171,765 81	77,860 62	8,257	10,754,918 25	82,723 62	417	1,948,260 57	16,609 99
WAVRE	4	52,986 91	216 65	17	56,640 22	505 10	60	295,725 15	2,437 76	517	519,150 27	2,172 55	57	224,520 23	2,576 75
	7,120	26,261,617 64	142,558 11	80,296	85,119,609 56	501,805 11	112,922	158,565,822 59	957,719 23	195,412	147,942,585 05	1,097,765 70	6,097	20,792,860 85	177,588 55
ANVERS	5,011	24,749,566 56	115,549 25	3,959	25,177,854 56	117,557 55	10,078	53,867,911 52	321,926 76	6,410	15,885,529 28	72,659 04	2,012	14,078,206 44	95,089 96
BRUXELLES	2,018	8,095,619 11	56,601 17	40,151	51,855,627 70	145,960 85	54,866	52,116,720 10	265,756 05	98,492	55,877,579 27	281,182 41	1,876	7,152,676 87	52,222 82
	12,149	59,107,655 11	291,511 54	126,566	140,151,091 62	765,125 57	177,866	216,550,451 01	1,525,582 06	500,541	217,705,091 60	1,451,587 15	9,985	42,005,744 14	324,901 51
	Echéance moyenne :			Echéance moyenne :			Echéance moyenne :			Echéance moyenne :			Echéance moyenne :		
	59 jours.			56 jours.			56 jours.			55 jours.			56 jours.		

ATIONALE.

comptés à Bruxelles et dans les comptoirs pendant l'année 1865.

EFFETS ESCOMPTÉS à 5 1/2 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 6 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 6 1/2 %.			TANTIEME	PART	MONTANT NET	MONTANT TOTAL		MOYENNE des échéances de l'ensemble des escomptes.	TAUX MOYENS de l'escompte pour Bruxelles, Anvers et les comptoirs.	TAUX MOYENS de l'ensemble des escomptes.
EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	alloué aux COMPTOIRS.	ALLOUÉE A L'ÉTAT sur l'intérêt EXCÉDANT 6 %.	des INTÉRÊTS.	EFFETS.	MONTANT.			
882	602,469 82	4,378 85	155	577,170 92	5,024 15	675	467,929 46	4,538 16	12,495 08		57,827 69	8,107	7,810,398 13			
217	888,552 14	11,451 17	2	5,000 »	51 35	254	1,349,126 08	21,550 02	20,551 86		90,515 55	2,576	10,952,957 59			
578	943,787 84	5,925 17	227	1,117,744 64	11,448 20	827	1,078,458 69	9,552 80	30,264 65		91,527 98	8,818	17,268,204 20			
15,475	7,949,159 93	72,005 35	1,043	1,452,158 40	14,547 22	17,420	9,251,102 11	94,458 59	158,109 44		481,596 46	188,269	89,224,287 70			
288	478,266 62	3,252 05	256	1,446,575 64	14,046 08	387	453,507 67	3,048 60	28,281 91		88,082 06	5,485	17,514,091 53			
714	613,307 97	5,442 51	47	102,730 88	875 38	600	607,657 08	5,641 24	11,148 »		33,888 36	6,662	5,095,512 04			
4,980	7,638,758 33	69,357 23	1,892	7,227,976 37	73,087 56	5,923	8,257,382 83	81,378 96	187,840 76		572,098 73	81,700	102,424,148 52			
3,465	1,487,700 77	16,531 99	89	100,756 40	1,297 71	4,051	1,734,709 48	22,550 61	37,616 03		114,581 85	35,901	16,459,158 70			
36	22,418 22	87 27	34	65,024 23	727 91	122	79,229 64	819 02	1,078 80		3,276 70	888	764,586 71			
2,393	2,202,251 12	20,131 42	220	481,892 80	4,322 04	2,558	2,158,928 34	19,450 05	33,881 36		163,140 66	28,223	29,160,904 89			
1,652	1,148,372 01	11,552 71	137	506,692 17	3,545 93	1,777	1,408,366 48	17,11 967	12,246 87		45,784 89	6,416	5,833,054 65			
4,055	3,302,925 30	23,970 83	424	1,561,251 10	11,086 »	4,593	4,171,869 80	29,683 26	64,953 04		197,144 46	41,471	44,445,859 37			
537	464,719 85	2,298 33	69	127,990 69	774 47	678	667,508 06	3,725 63	8,912 28		27,025 08	6,618	7,002,110 31			
406	204,485 45	1,855 25	116	524,174 54	7,567 88	414	199,526 36	1,875 01	14,846 21		44,682 44	4,585	6,915,490 32			
35	68,022 81	650 81	22	70,561 46	697 42	42	88,574 91	850 53	2,621 83		7,927 89	673	1,209,644 42			
2,230	2,955,003 68	28,082 48	287	845,831 19	7,549 06	2,583	2,774,005 76	26,461 25	60,269 59		182,845 35	24,070	33,285,168 10			
918	807,926 08	6,488 25	101	340,374 69	2,658 06	874	752,943 92	7,126 48	18,797 42		56,946 80	11,888	11,920,500 04			
86	240,405 98	3,162 47	8	74,000 »	1,078 35	124	273,639 76	4,134 06	3,487 93		16,781 92	818	2,155,728 58			
3,149	1,501,169 56	13,584 75	177	296,804 55	3,153 53	2,801	1,930,659 69	20,331 48	33,266 64		101,307 68	22,880	17,093,628 78			
3,675	1,780,064 87	18,200 70	131	202,827 21	2,609 16	3,515	1,632,796 99	19,192 58	36,351 74		110,546 75	31,377	16,732,284 31			
747	522,481 50	5,078 81	219	1,748,835 12	25,791 23	686	367,965 02	3,472 31	23,708 97		71,382 31	8,712	10,158,265 07			
257	226,088 59	1,296 50	49	159,812 68	1,955 19	287	274,696 78	1,588 61	4,900 97		14,824 78	2,109	3,086,913 91			
110	85,125 44	678 54	31	62,045 38	537 90	114	219,361 37	1,151 66	1,060 11		3,741 92	444	653,940 84			
951	888,711 80	7,464 58	286	1,215,301 22	13,571 95	1,253	928,930 98	8,027 24	29,609 38		89,449 07	14,408	16,868,042 93			
520	413,229 73	4,397 10	108	318,313 29	4,116 90	502	289,713 18	3,578 63	18,496 »		55,766 70	9,216	8,382,888 61			
3,519	3,039,184 88	27,465 92	355	1,429,495 11	12,853 53	2,142	2,879,703 78	27,707 10	72,877 40		220,763 33	23,566	39,597,604 02			
399	192,197 26	1,395 00	32	194,466 20	2,600 48	484	330,315 30	3,017 52	5,334 50		11,715 09	1,280	1,626,001 33			
1,181	40,643,571 49	366,146 04	6,487	22,055,803 88	227,354 60	55,768	44,625,587 52	441,691 07	962,004 62		2,930,624 12	514,283	524,010,286 16		Brut. 4.46	
1,968	3,519,005 80	24,231 86	2,214	14,037,604 35	98,911 70	2,071	3,832,323 29	23,806 59	»		869,312 47	33,633	188,147,601 60		Net. 3.36	
2,943	17,713,465,43	119,200 01	1,656	5,514,639 65	54,235 84	31,159	18,913,104 38	150,246 02	»		1,103,388 15	286,121	197,193,262 31		4.12	
27,992	61,876,042 72	509,577 91	10,337	41,608,047 88	380,502 14	88,998	67,571,015 19	615,743 68	962,004 62	47,313 93	4,903,324 74	804,057	876,383,120 27	58 jours.	4.48	
Echéance moyenne : 54 jours.			Echéance moyenne : 53 jours.			Echéance moyenne : 49 jours.			Acceptations. 4.08						Brut. 4.58 Net. 3.65	

Taux moyens d'après la durée de l'escompte. {

Relevé comparatif de l'ensemble des escomptes d'effets de

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	ANNÉES.	NOMBRE D'EFFETS ESCOMPTÉS.	MONTANT des EFFETS ESCOMPTÉS.	PRODUITS.
Succursale d'Anvers	1862	25,526	168,878,358 50	817 842 22
	1865	23,760	162,687,076 54	907,476 81
	1864	28,867	171,516,159 78	1,257,716 15
	1863	55,655	153,147,601 60	869,912 47
Banque de Flandre	1862	42,755	69,382,778 47	525,024 20
	1865	53,525	85,758,567 80	420,865 61
	1864	51,781	85,899,062 80	564,245 72
	1863	51,700	102,421,148 52	572,693 75
Comptoir d'Alost	1862	4,405	5,573,598 58	8,185 22
	1865	5,660	5,797,915 28	14,038 84
	1864	5,953	4,480,842 55	23,220 41
	1863	8,107	7,810,593 13	57,827 69
" d'Arlon	1862	4,840	19,757,991 89	144,279 19
	1865	4,299	18,469,645 59	126,685 17
	1864	5,805	16,182,885 52	161,860 14
	1863	2,376	10,952,957 59	90,515 55
" de Bruges	1862	7,511	13,570,907 58	61,866 75
	1865	9,824	19,108,874 "	106,924 50
	1864	10,950	18,909,595 "	156,672 "
	1863	8,818	17,268,204 20	91,527 95
" de Charleroi	1862	87,755	78,243,235 87	574,352 99
	1865	128,812	94,119,875 23	504,210 86
	1864	158,072	98,304,706 34	703,254 10
	1863	158,269	89,224,287 76	481,596 46
" de Courtrai	1862	3,728	3,593,537 49	9,942 27
	1865	3,355	3,015,721 53	9,699 "
	1864	4,603	9,215,871 58	58,946 88
	1863	5,485	17,511,691 55	85,082 06
" de Dinant	1862	5,370	7,558,468 20	41,575 99
	1865	7,402	10,050,857 85	62,244 54
	1864	7,405	6,602,429 23	54,244 77
	1863	6,662	5,995,512 04	33,885 56
" de Grammont	1862	52,309	18,775,840 59	105,756 81
	1865	54,982	21,525,954 23	135,853 47
	1864	40,659	20,757,650 15	182,992 60
	1863	33,901	16,459,138 70	114,581 85
" de Hasselt	1862	4,455	5,561,265 "	30,088 51
	1865	4,971	7,215,051 26	42,726 21
	1864	1,275	1,288,521 57	8,285 52
	1863	888	764,356 71	5,276 70
" de Huy	1862	20,456	53,538,838 29	193,245 76
	1865	22,612	36,159,769 52	183,855 81
	1864	55,472	53,463,066 90	264,066 57
	1863	28,225	29,160,904 89	163,140 66
" de La Louvière	1865	6,416	5,853,654 65	45,784 59
" de Liège	1862	55,096	55,688,834 21	226,587 96
	1865	55,492	52,142,216 54	251,846 55
	1864	59,788	45,652,408 25	269,011 96
	1863	41,471	44,445,859 57	197,144 46
" de Louvain	1862	2,222	1,795,705 59	6,400 98
	1865	5,009	6,627,471 05	50,681 84
	1864	5,966	6,811,401 74	56,942 27
	1863	6,618	7,002,110 51	27,025 08

NATIONALE.

commerce des comptoirs, en 1862, 1863, 1864 et 1865.

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	ANNÉES.	NOMBRE D'EFFETS escomptés.	MONTANT des EFFETS ESCOMPTÉS.	PRODUITS.
Comptoir de Malines	1862	2,188	2,538,804 22	10,491 95
	1863	2,850	4,299,895 83	28,301 79
	1864	3,660	5,758,487 98	48,748 25
	1865	4,353	6,915,490 32	44,682 44
" de Marche	1862	2,283	3,475,174 78	27,120 67
	1863	2,262	4,019,454 99	28,841 98
	1864	1,578	2,405,560 71	22,400 84
	1865	673	1,209,614 42	7,927 89
" de Mons	1862	14,686	29,727,113 »	156,372 87
	1863	19,924	35,286,418 21	169,237 23
	1864	21,470	28,287,047 07	197,786 18
	1865	24,970	53,258,168 10	182,848 38
" de Namur	1862	7,206	12,404,750 67	58,215 56
	1863	12,258	16,406,604 76	76,024 98
	1864	17,137	13,694,172 63	84,061 84
	1865	11,588	11,820,500 04	56,946 20
" de Neufchâteau	1862	2,141	3,199,328 03	19,400 08
	1863	1,620	2,090,379 60	13,158 56
	1864	226	224,568 56	2,107 50
	1865	818	2,133,728 58	16,781 92
" de Nivelles	1862	20,854	22,230,564 87	117,830 47
	1863	22,838	24,188,485 08	142,262 16
	1864	20,121	16,622,293 »	130,906 22
	1865	22,580	17,093,628 78	101,367 65
" de Renaix	1862	11,723	11,587,879 89	54,292 21
	1863	13,166	9,547,219 98	37,540 13
	1864	18,889	10,768,432 04	91,417 69
	1865	31,377	16,732,284 31	110,546 78
" de St-Nicolas	1862	1,518	1,975,358 68	9,591 33
	1863	1,591	2,299,913 86	12,999 66
	1864	1,579	1,197,307 27	7,967 50
	1865	5,712	10,158,268 07	71,582 31
" de Termonde	1862	1,458	1,724,587 69	6,265 20
	1863	1,215	1,483,900 14	5,442 30
	1864	1,191	1,679,687 49	10,346 48
	1865	2,169	3,086,139 91	14,824,78
" de Tirlemont	1865	444	683,940 54	3,741 92
" de Tournay	1862	4,904	5,543,446 21	18,868 98
	1863	7,278	6,878,521 44	50,388 41
	1864	18,768	15,911,531 67	92,100 17
	1865	14,403	16,868,042 93	89,449 07
" de Turnhout	1862	1,312	2,012,444 82	12,421 52
	1863	2,822	5,456,852 71	21,537 78
	1864	6,606	6,106,373 51	54,272 94
	1865	9,216	8,382,888 61	58,766 70
" de Verviers	1862	19,512	12,486,581 89	128,676 56
	1863	24,458	31,341,588 67	161,529 23
	1864	20,091	28,685,864 54	164,869 91
	1865	25,566	39,897,604 02	220,763 33
" de Wavre	1865	1,280	1,626,001 38	11,715 09
RÉCAPITULATION	1862	363,768	608,350,425 10	2,960,498 82
	1863	486,158	689,723,937 07	3,541,131 42
	1864	520,867	648,402,297 50	4,628,442 18
	1865	547,916	679,187,887 76	3,799,936 59

ANNEXE K.

BANQUE NATIONALE.

Échéances, par décades, du portefeuille, à la date du 1^{er} janvier 1866.

Janvier	}	1 ^{re} décade . . fr. 10,140,093 16	}	62,079,153 87
		2 ^e — 25,817,502 05		
		5 ^e — 26,121,538 66		
Février	}	1 ^{re} décade . . fr. 18,059,604 62	}	48,178,877 59
		2 ^e — 15,060,761 65		
		5 ^e — 15,078,511 32		
Mars.	}	1 ^{re} décade 11,042,350 11	}	23,164,581 53
		2 ^e — 7,623,542 14		
		5 ^e — 4,498,689 28		
Avril		1 ^{re} décade		751,161 33
Montant du portefeuille au 31 décembre 1865. . . . fr.				154,173,754 32

BANQUE NATIONALE.

SUCCURSALE D'ANVERS.

Résumé comparatif du montant brut des bénéfices de six années.

DÉSIGNATION des COMPTES.	1860	1861	1862	1863	1864	1865
Escompte des effets et bons du Trésor	661,977 87	1,008,853 »	817,808 41	907,476 81	1,276,881 87	869,512 47
Avances sur fonds publics.	18,761 17	20,819 45	13,258 02	20,931 31	12,327 67	26,976 23
Dépôts volontaires. . . .	1,713 17	1,472 20	1,437 57	1,224 56	1,546 11	2,873 28
Dépôts de matières d'or et d'argent.	1,898 04	7,605 43	6,493 19	12 75	10 50	665 50
Divers bénéfices, d'après le compte de profits et pertes	5,154 90	5,458 74	3,493 75	8,559 90	12,235 51	3,925 49
TOTAUX. . .	689,505 15	1,044,188 82	842,490 94	938,005 33	1,503,001 46	903,752 97